

PRIME VP ACTE III

Alors que les CRS
AUTOROUTIÈRES
sont exclues de la
prime VP, les
pelotons autoroutiers
et motorisés de la
gendarmerie en sont
attributaires
(Arrêté du 18 juin 2024)



- UN1TÉ dénonce cette inégalité
- UN1TÉ réitère sa demande d'octroi de la PRIME VP **pour tous les CRS** qui exercent sur la VP
- UN1TÉ a saisi le ministre de l'Intérieur pour obtenir l'élargissement de la prime aux CRS

**MO / UAR / SMA / DUMZ, MÊME COMBAT !
PAS DE PRIME VP -> ACTIVITÉ DÉGRADÉE !**

JE SU1S SUR LA VP